

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



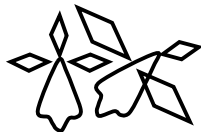
Fédération Départementale
des Chasseurs du Morbihan

Lande du Crano



FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE





Fédération départementale
des chasseurs du Morbihan
C.S. 92409
56010 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 62 11 20
Télécopie : 02 97 62 11 21
Email : contact@fdc56.fr
Site : www.chasserenbretagne.fr

Rédaction : Thierry Delhorme, Technicien en charge de la gestion de la lande du Crano,
Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.

Contributions et relecture : Stéphane Basck, Responsable service technique, Fédération
départementale des chasseurs du Morbihan – Laurent Pérignon, Gestionnaire d'espaces
naturels, Conseil départemental du Morbihan.

Photo de couverture : Photo aérienne, lande du Crano (FDC56)

Résumé de l'année :

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, la grande majorité des actions prévues ont pu être menées à bien cette année sur la lande du Crano. En effet, cette première année a été marquée par le lancement d'un vaste programme d'opérations de restauration, de suivi et de communication.

La Fédération des chasseurs a déposé en fin d'année 2019 un dossier de demande d'aide financière auprès de l'OFB au titre de l'écocontribution (cf. encadré ci-dessous). Pour cette année, ce financement, auquel s'est ajouté celui apporté à la part égale par le Conseil départemental du Morbihan, a permis d'engager rapidement les travaux de restauration les plus importants (abattage, broyage, etc.) et d'investir dans des équipements (broyeur à marteaux et rouleau brise fougères).

Une opportunité de gestion intéressante s'est présentée en milieu d'année avec le positionnement d'un éleveur de moutons de race Lande de Bretagne. Cet éleveur expérimenté dans la pratique de l'éco-pâturage souhaite en effet s'installer sur la commune de Pluméliau-Bieuzy. Des démarches ont donc été entreprises pour l'aider à s'installer durablement.

Les premiers suivis naturalistes ont débuté cette année (reptiles, engoulevent d'Europe, lapin de garenne, etc.), ils permettront de suivre l'évolution des cortèges faunistique et floristique en réponse aux actions de restauration entreprises.

Un programme d'animations nature et de découverte de la lande a été élaboré par une animatrice locale. Le contexte pandémique nous a contraints à reporter une grande partie des animations à l'été 2021.

Les différentes actions de communication mises en place cette année ont permis d'informer les usagers du site notamment sur les actions de coupe d'arbres et de broyage qui suscitaient des interrogations chez certaines personnes.

Au sein du périmètre de préemption défini initialement, des parcelles restent à acquérir. C'est un travail qui se poursuit sur le moyen terme du fait des difficultés inhérentes aux acquisitions (indivisions, litiges...). L'année 2020 a été consacrée à une prise de contacts avec les différents propriétaires ou héritiers ce qui permettra de concrétiser certains actes en 2021.

Enfin notons la très bonne dynamique de groupe (Conseil départemental, commune de Pluméliau-Bieuzy, chasseurs, prestataires etc.) qui permet d'avancer rapidement et sereinement sur ce projet.

Qu'est-ce que l'éco-contribution ?

Le dispositif d'éco-contribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage, etc. C'est un total de près de 15 millions d'euros par an qui sera consacré à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB.

Sur le site de la Lande du Crano ceci se concrétise par une aide à hauteur de 150 000 € sur trois ans.

Table des matières

Action 1 - Restaurer les habitats de landes dégradées en une mosaïque de lande de hauteurs diverses et préserver en bon état les reliques de landes sèches	5
1.1. Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères.....	5
1.2. Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères	7
1.3. Elimination des parcelles de résineux exotiques	8
1.4. Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers et de la pinède en landes basses à bruyères	9
Action 2 - Préserver et augmenter les pelouses acides et les prairies mésotrophes, et convertir cultures et friches en prairie	9
2.1 Conversion des parcelles cultivées.....	9
2.2 Elargissement et entretien des chemins existants et création de sentiers.....	10
2.3 Entretien des prairies mésotrophes (pâturage, fauche)	12
Action 3 - Evaluation de la gestion et de la biodiversité par des suivis (flore, faune)	13
3.1 Suivi Engoulevent d'Europe.....	13
3.2 Observatoire photographique du paysage (OPP)	14
3.3 Suivi botanique.....	16
3.4 Suivi de l'état de conservation des landes et tourbières de Bretagne.....	16
3.5 Suivi PopReptile.....	16
3.6 Suivi lapin de garenne	17
3.5 Suivi STOC capture	18
3.6 Suivi entomologique.....	19
Action 4 – Animations nature, communications et signalétiques	19
4.1 Animations nature.....	19
4.2 Communications et signalétiques	19
Action 5 - Suivi et coordination technique, administrative et financière du projet	23
5.1 Suivis administratif et financier	23
5.2 Acquisitions foncières	23
Perspectives 2021	25

Action 1 - Restaurer les habitats de landes dégradées en une mosaïque de lande de hauteurs diverses et préserver en bon état les reliques de landes sèches

1.1. Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) colonise une surface très importante sur le site du Crano (environ 20 hectares, cf. figure 1). L'envahissement de la Fougère aigle est la conséquence directe de l'abandon des pratiques agricoles sur le site (pâturage, fauche, cultures). Les caractéristiques biologiques de la fougère aigle en font une espèce très compétitive (fort ombrage du sol, multiplication végétative importante, présence de nombreux rhizomes, gros besoins en eau et en nutriments). Cet envahissement occasionne une fermeture des paysages, accompagnée d'une diminution de la biodiversité végétale et animale.

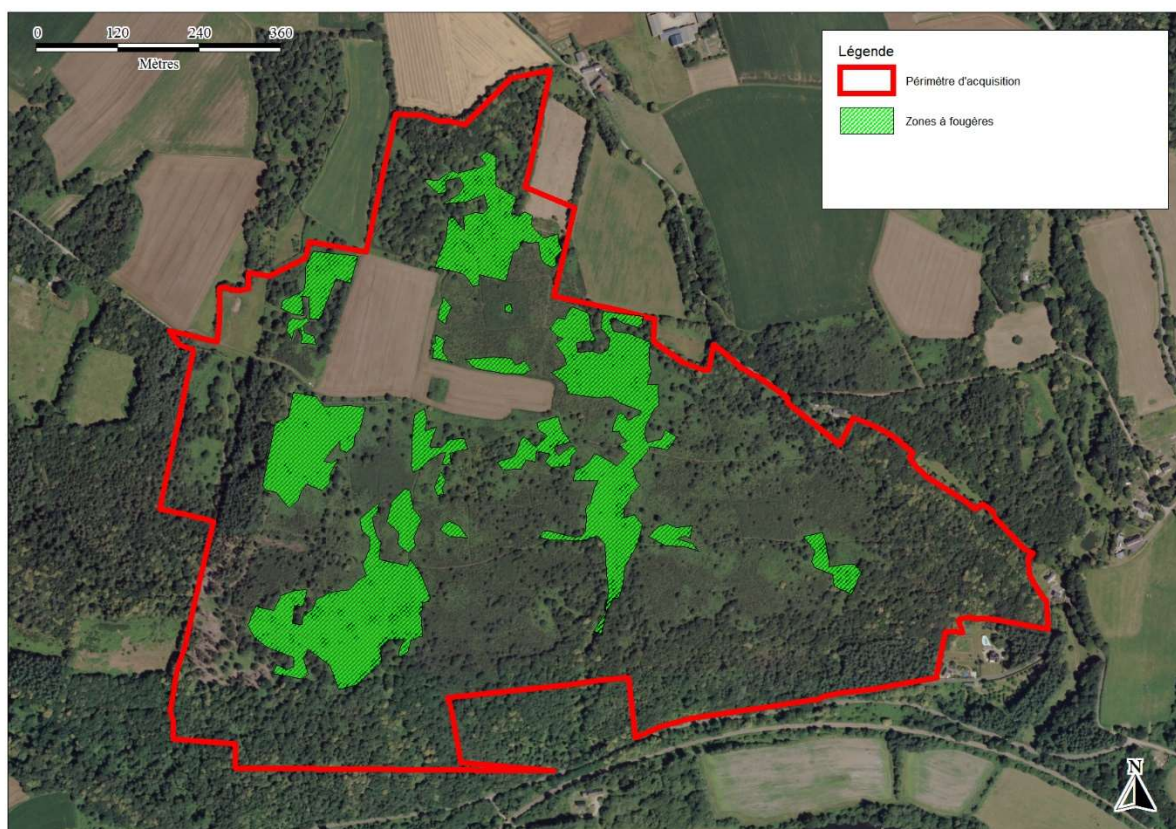


Figure 1. Répartition spatiale de la Fougère aigle sur le site du Crano

Parmi les nombreux modes d'intervention possibles pour lutter contre l'envahissement de la fougère aigle, nous avons choisi d'utiliser principalement le rouleau brise-fougères. Le concept du rouleau brise-fougères a été introduit au Royaume-Uni il y a sept ans. En écrasant la plante, il agit indirectement sur les rhizomes et, du même coup, sur la capacité de régénération de la plante. Le rouleau d'une largeur de 2,2 mètres est tracté par un tracteur (cf. illustrations page suivante). Le passage sur la plante exerce une pression créant de multiples contusions sur les tiges. La plante meurtrie essaie de se maintenir, elle perd de la sève par ses blessures, épuisant le stock d'énergie des rhizomes. Plusieurs passages par an sont nécessaires. Le premier passage doit avoir lieu en juin, quand le maximum de réserves des rhizomes a été mobilisé. Cette période est repérable quand la troisième paire de frondes a entièrement émergé. Un traitement plus précoce casserait les tiges encore fragiles et entraînerait

l'émergence de nouvelles frondes. Un voire deux autres passages sont nécessaires en juillet/aout en fonction des conditions météo.

La Fédération des chasseurs a fait l'acquisition en milieu d'année 2020 d'un rouleau brise-fougères. Une convention de mise à disposition et d'utilisation a été passée avec l'association des chasseurs de Bieuzy les Eaux, qui réalise cette opération de roulage.

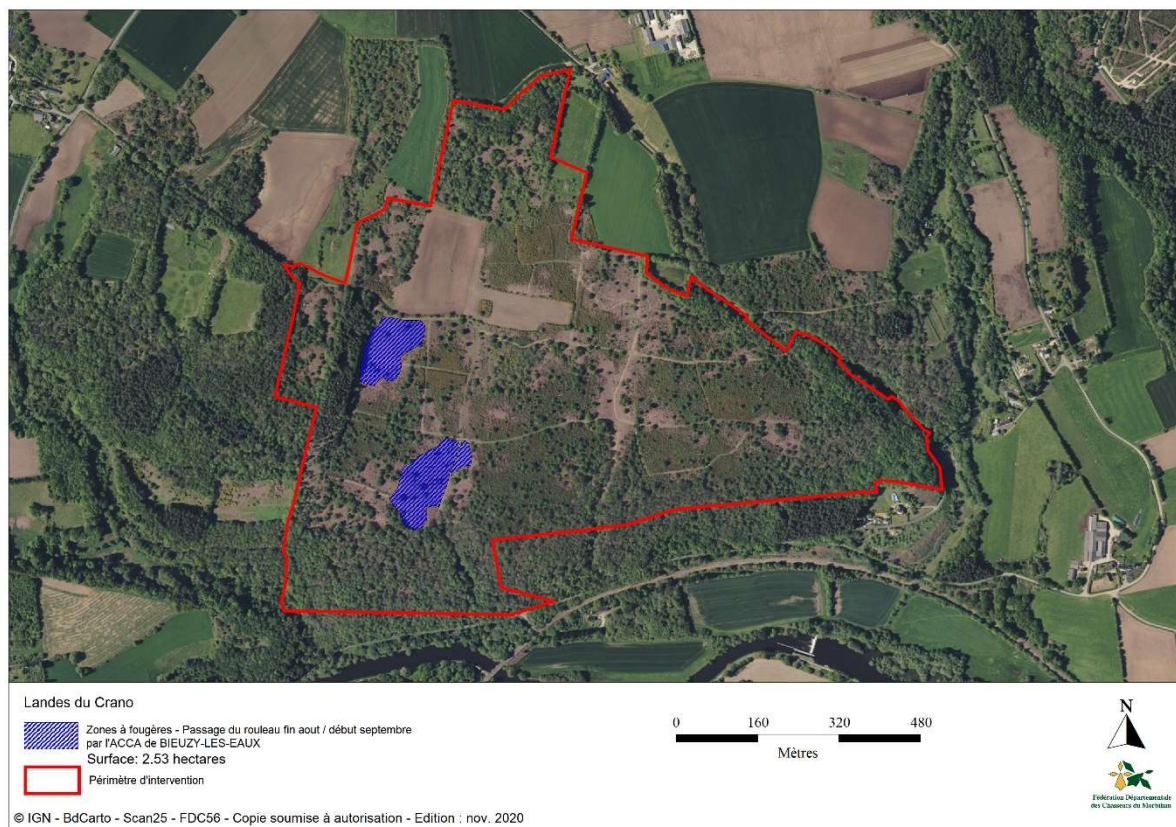


Figure 2. Répartition des secteurs d'intervention au rouleau brise-fougères

Deux parcelles de fougères représentant une surface totale de 2,53 hectares ont été ciblées cette année. Un premier passage au rouleau brise-fougères a été réalisé par l'entreprise Digard à la fin du mois de mai, suivi d'un autre passage réalisé par les chasseurs à la fin du mois d'aout. Ces actions ont été complétées au mois de novembre par un broyage suivi d'un étrépage, réalisés par l'entreprise Digard. L'objectif est d'exporter la couche d'humus superficielle et ainsi d'optimiser l'efficacité des futurs passages du rouleau brise-fougères. L'exportation a également pour effet de ne pas enrichir le sol en matière organique.



Mai 2020 - Entreprise Digard



Août 2020 - ACCA Bieuzy



Novembre 2020 - Entreprise Digard

1.2. Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères

Il est mentionné dans le plan de gestion réalisé en 2013 que la lande en bon état de conservation a quasiment disparu du site. Il est indiqué également que trois catégories d'habitats représentent environ les deux tiers de la surface du site : lande haute à ajoncs (stade sénéscent), lande à fougères et lande à genêts. Ces trois habitats sont des habitats issus de l'évolution naturelle de la lande en l'absence d'entretien (fauche, pâturage), ils peuvent encore être restaurés grâce à des actions ciblées de gestion.

La lande haute à ajoncs est un habitat de lande dégradé composé d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) au stade sénéscent, de bourdaines (*Frangula alnus*), de bouleaux (*Betula pubescens*), de Fougères aigles et parfois de prunelliers (*Prunus spinosa*) et/ou de genêts (*Cytisus scoparius*). Pour ce type d'habitat, les travaux de restauration consistent dans un premier temps à passer un broyeur forestier afin de déchiqeter la végétation ligneuse, puis, dans un deuxième temps, à passer un broyeur exportateur permettant un broyage de finition et l'exportation de la matière (cf. illustrations page suivante).

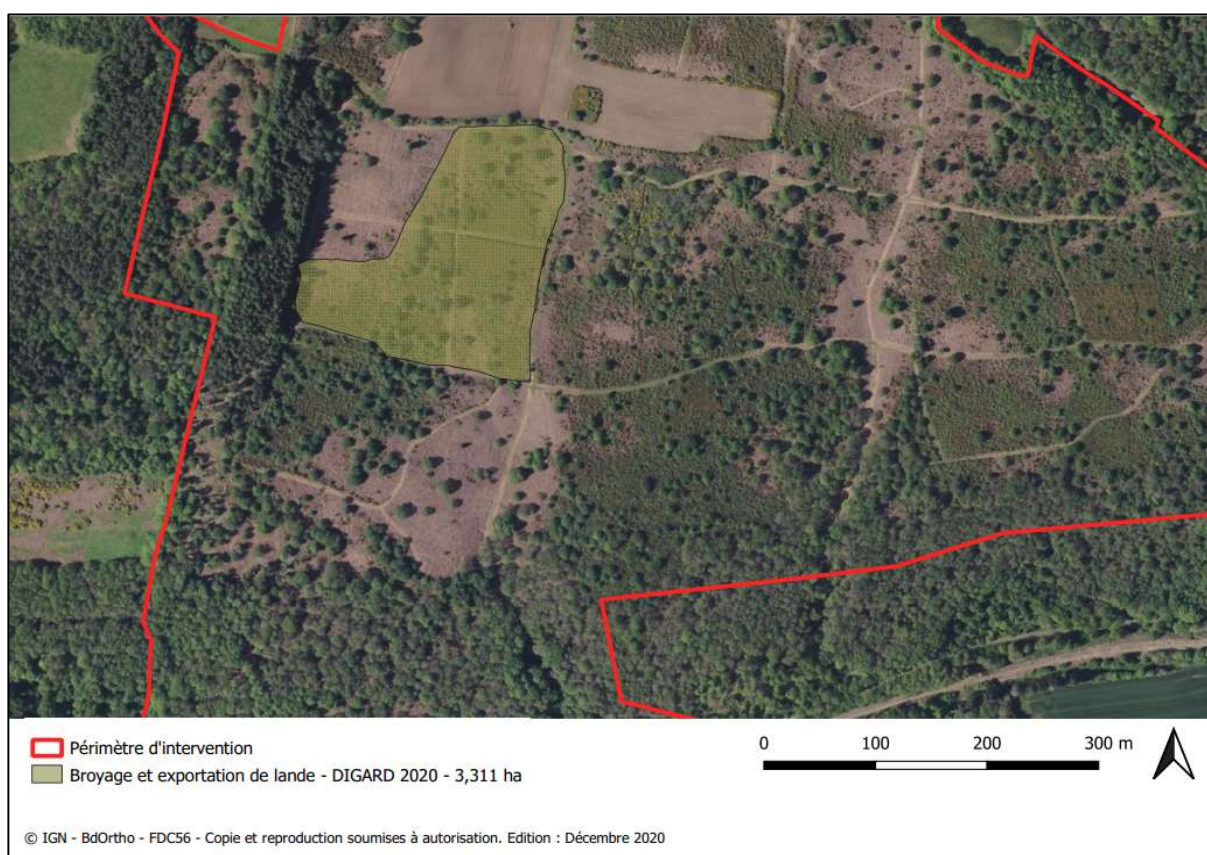


Figure 3. Localisation de la parcelle de lande broyée

Au mois de novembre 2020, l'entreprise Digard est intervenue sur une parcelle de 3,31 hectares (figure 3). La matière issue du broyage a été déposée en andains sur le site, elle pourrait à terme être valorisée en compost ou en paillage. Certains habitants de la commune sont d'ores et déjà venus récupérer ce broyat qui est mis à disposition.



Premier passage avec un broyeur forestier

Deuxième passage avec un broyeur/exportateur

1.3. Elimination des parcelles de résineux exotiques

Les différentes essences de résineux exotiques sur la lande du Crano proviennent soit de plantations soit de semis naturels - répartition d'arbres diffus sur le site dont la présence est très certainement liée aux plantations. Cinq plantations de résineux ont été répertoriées sur le site (figure 4).

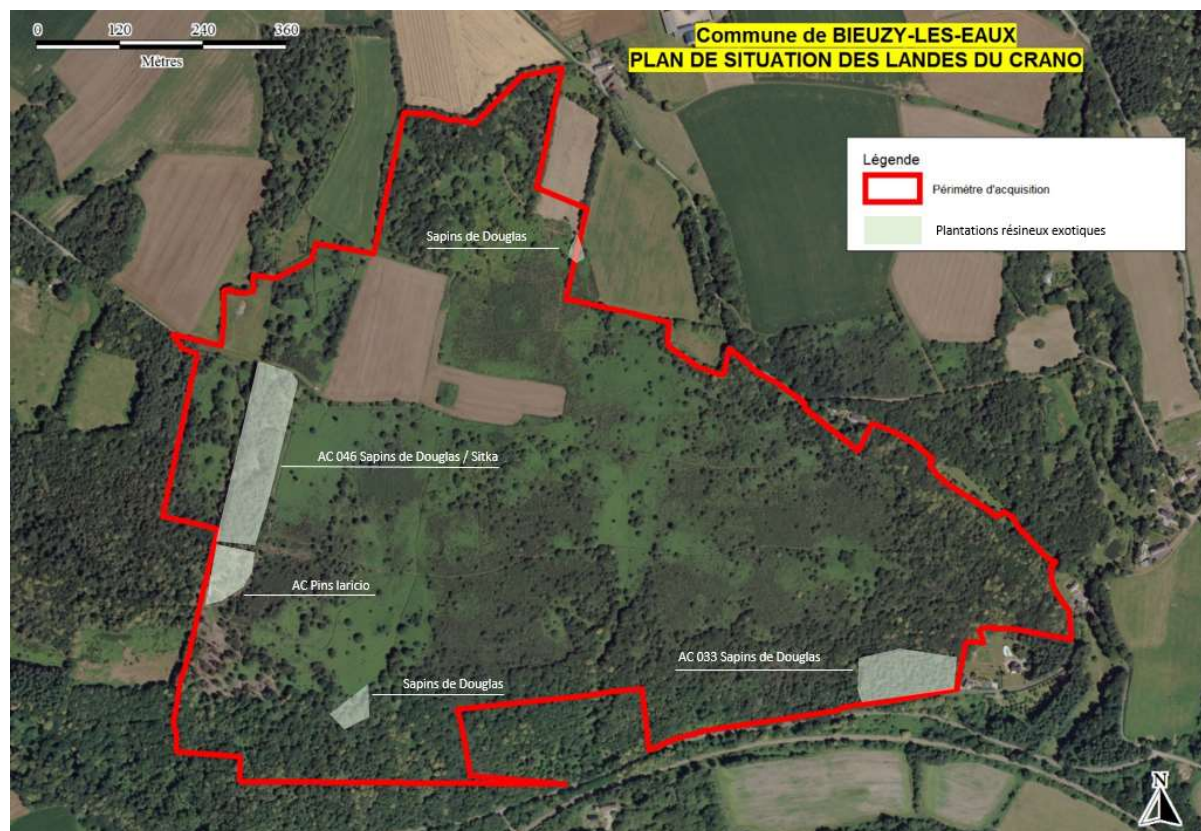


Figure 4. Localisation des plantations de résineux exotiques en 2020

Dans le cadre des travaux d'élimination des plantations de résineux fixés dans le plan de gestion, une demande d'autorisation de défrichement a été renseignée et adressée à la DDTM du Morbihan le 23 décembre 2020. Cette demande concerne la parcelle AC 046, d'une surface de 1,26 hectares et plantée en Sapin de Douglas et Epicéas de Sitka. Cette plantation d'une cinquantaine d'années appartient à la commune de Plumeliau-Bieuzy. L'entreprise de scierie JOSSO a été retenue pour réaliser les travaux d'abattage. Les travaux devraient débuter au mois d'avril 2021. Des mesures compensatoires (reboisement) liées à la coupe rase de cette

parcelle sont à prévoir : des parcelles appartenant à la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage sont pressenties sur la commune de Les Fougerêts.

1.4. Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers et de la pinède en landes basses à bruyères

Cette action de restauration consiste à abattre et à exporter les arbres répartis de manière diffuse sur la lande. Ce travail est réalisé en partenariat avec les habitants de la commune de Pluméliau-Bieuzy intéressés par le bois. Pour chacun, une convention d'affouage a été signée avec la commune de Pluméliau-Bieuzy et la Fédération des chasseurs. Onze conventions ont ainsi été signées (cf. tableau 1). Un marquage des arbres et des lots d'abattage a été réalisé au mois de novembre 2020. Les différents chantiers de bucheronnage se sont déroulés à partir de décembre jusqu'à fin février 2021. Le volume total de bois de chauffage réalisé sur l'ensemble des lots est estimé entre 30 et 40 stères.

Tableau 1. Liste des signataires des conventions d'affouage 2020/2021

Dates*	Noms	Prénoms	Adresses
12/10/2020	QUILLERE	Léon	1 Kérangard 56310 PLUMELIAU BIEUZY
14/10/2020	DUCLOS	Marcel	La Madeleine 56930 PLUMELIAU BIEUZY
14/10/2020	CURET	Didier	14 rue du Cosquer 56930 PLUMELIAU BIEUZY
15/10/2020	BALL	Kévin	Kério 56930 PLUMELIAU BIEUZY
15/10/2020	L'AIGLE	Alain	1 Kerrousse 56930 PLUMELIAU BIEUZY
15/10/2020	LE CLAINCHE	Pierrick	Quilulio 56930 PLUMELIAU BIEUZY
16/10/2020	GIRAUD	Gilles	3 rue de Kérenré 56930 PLUMELIAU BIEUZY
26/10/2020	KERVEGANT	Guénaël	Kerlast 56930 PLUMELIAU BIEUZY
09/11/2020	BILLY	Rolland	225 Kertanguy 56930 PLUMELIAU BIEUZY
09/11/2020	COJAN	Loïc	170 Kertanguy 56930 PLUMELIAU BIEUZY
01/02/2021	Comité des fêtes du Resto LE DORZE Gilles		

* (réception mail)

Action 2 - Préserver et augmenter les pelouses acides et les prairies mésotrophes, et convertir cultures et friches en prairie

2.1 Conversion des parcelles cultivées

En septembre 2020, la parcelle AC 16 (figure 5) d'une superficie de 1,30 hectares a été convertie en prairie. Le travail de préparation du sol et la réalisation du semis ont été confiés à un agriculteur membre de l'association de chasse de Bieuzy les Eaux. Un mélange de différentes graines (Fétuque gazonnante, Ray grass anglais, Lotier et Minette) a ainsi été semé. Cette prairie sera entretenue par pâturage (ovin ou équin).

La parcelle AC 09 (figure 5) est actuellement toujours cultivée. Un projet d'acquisition de cette parcelle est en cours pour une conversion en prairie.



Figure 5. Location des parcelles de cultures à convertir sur le site du Crano

2.2 Elargissement et entretien des chemins existants et création de sentiers

Entretien des chemins :

La Fédération des chasseurs a fait l'acquisition en fin d'année 2020 d'un broyeur à marteaux. Cet outil est mis à la disposition des chasseurs de l'ACCA de Bieuzy les Eaux et sera utilisé pour l'entretien des chemins et éventuellement le broyage de parcelles (fougères, bruyères, ajoncs...). Un planning d'intervention est également fourni aux chasseurs afin de cadrer les différentes interventions sur le site.

Un passage de broyeur a été réalisé en décembre 2020 sur les chemins représentant un linéaire total de 4,11 kilomètres (figure 6).



Broyage des chemins au broyeur à marteaux



Chantier élagage avec les chasseurs de l'ACCA



Figure 6. Localisation du linéaire de chemins entretenus par les chasseurs

Deux journées de chantiers d'élitage ont été également organisées avec les chasseurs de l'ACCA au mois de janvier 2021. Ces opérations d'élitage permettront de faciliter le passage d'un tracteur dans le but, entre autres, d'entretenir les chemins.

Restauration de murets en pierres :

Sur le site du Crano il existe un réseau de chemins creux et de murets de pierres abandonnés. Afin de valoriser ce patrimoine culturel, il semble intéressant de restaurer ces murets.

Dans le cadre de la convention signée avec le lycée Anne de Bretagne de Locminé, un groupe d'étudiants, encadré par un professeur et un technicien de la Fédération des chasseurs, a passé deux journées en fin d'hiver à reconstituer un linéaire de murets en pierres (figure 7 et photo ci-après).

Au-delà de la valorisation culturelle du site, cette opération présente également l'intérêt de reconstituer des habitats favorables à tout un cortège d'espèces floristiques et faunistiques (reptiles, mollusques, lichens...).

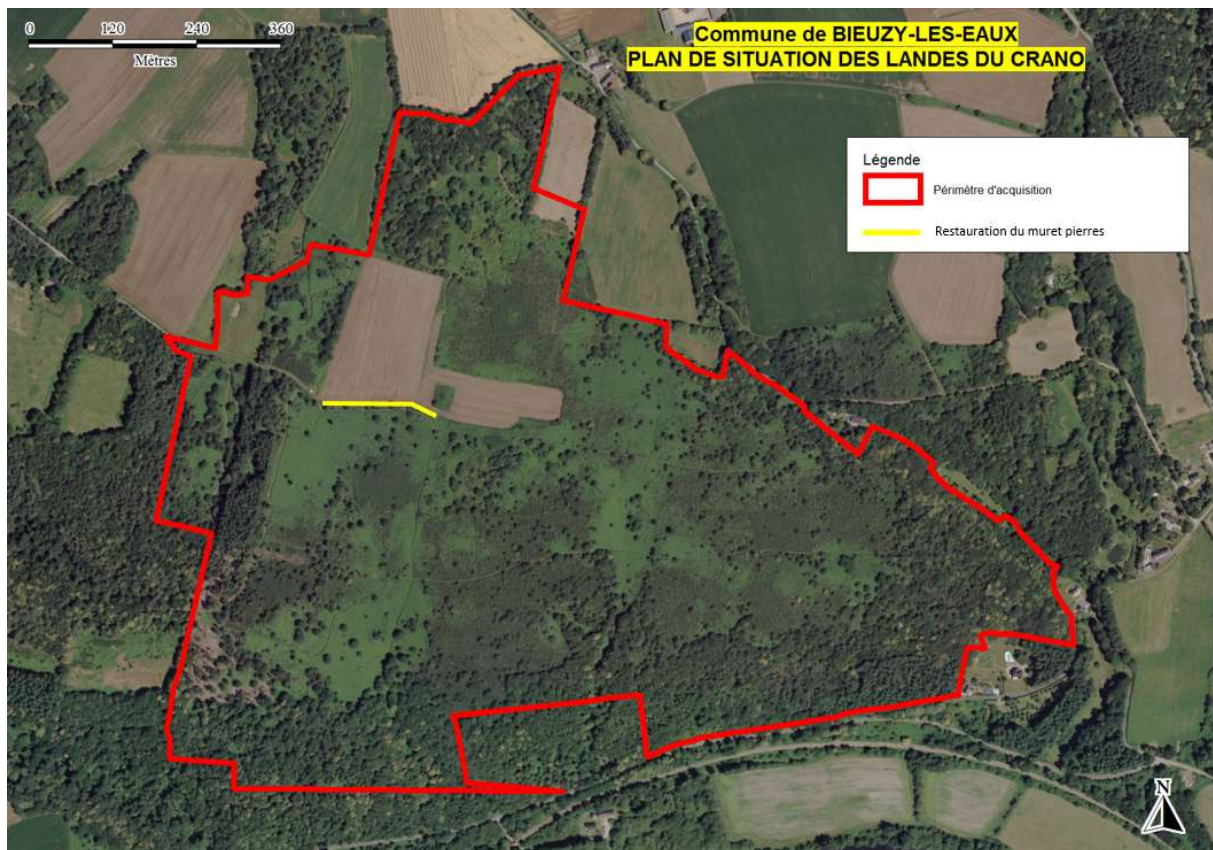


Figure 7. Localisation du muret en pierres restauré durant l'hiver 2020/2021



Les étudiants du lycée Anne de Bretagne encadrés par leur professeur



2.3 Entretien des prairies mésotrophes (pâturage, fauche)

Actuellement, deux parcelles de prairie pourraient être entretenues par pâturage (parcelle AC 4 et 16). La parcelle AC 16 a été semée au mois de septembre 2020. La croissance des différentes graminées semées sur cette parcelle est actuellement très limitée par la présence de nombreux lapins de garenne sur le site. Cette parcelle est par conséquent « entretenue » par cet abrouissement et ne nécessite pas, à l'heure actuelle, l'installation d'un autre type de pâturage.

La présence d'un centre équestre (Le manège enchanté) à proximité de la lande du Crano s'avérerait être une opportunité intéressante dans l'objectif de la mise en place du pâturage

équien sur les prairies du site. Cependant, en début d'année 2020, Mickaël Jaunay, éleveur de moutons de race Lande de Bretagne, s'est montré intéressé pour faire pâturer ses moutons sur la lande du Crano. M. Jaunay exerce depuis de nombreuses années cette activité dans une optique d'éco-pâturage. Il est propriétaire d'une centaine de moutons qu'il met à disposition des collectivités ou des entreprises. Il souhaiterait désormais installer son exploitation sur la commune de Plumeliau-Bieuzy et ainsi destiner son troupeau de moutons à la restauration et à l'entretien de la lande du Crano.

Cette nouvelle opportunité d'éco-pâturage présente plusieurs intérêts :

- valoriser la gestion du site en permettant l'installation d'une nouvelle activité sur la commune ;
- valoriser une race ancienne et adaptée et donc participer à la sauvegarde d'une race rustique disparue avec l'abandon des landes ;
- participer au développement et à la valorisation d'une filière locale de viande et de laine.

Action 3 - Evaluation de la gestion et de la biodiversité par des suivis (flore, faune)

3.1 Suivi Engoulevent d'Europe

Le statut de conservation de l'Engoulevent en Europe est défavorable. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays, sauf en Europe centrale. La destruction d'une partie de ses habitats traditionnels (landes, dunes boisées) constitue encore une menace importante (Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN).

En 2020, deux points d'écoute ont été réalisés simultanément le 29 juin. La technique utilisée consiste à écouter et noter les mâles chanteurs durant 30 minutes au crépuscule, période d'activité maximale des mâles. Le premier point d'écoute est placé au centre de la lande du Crano, le second point est placé hors du site à titre comparatif (figure 8).

Quatre mâles chanteurs ont été contactés au niveau du premier point. Aucun mâle n'a été entendu au deuxième point. Il serait sans doute plus judicieux de déplacer ce deuxième point d'écoute au niveau de la lande de Kerautume à quelques centaines de mètres plus à l'Est.

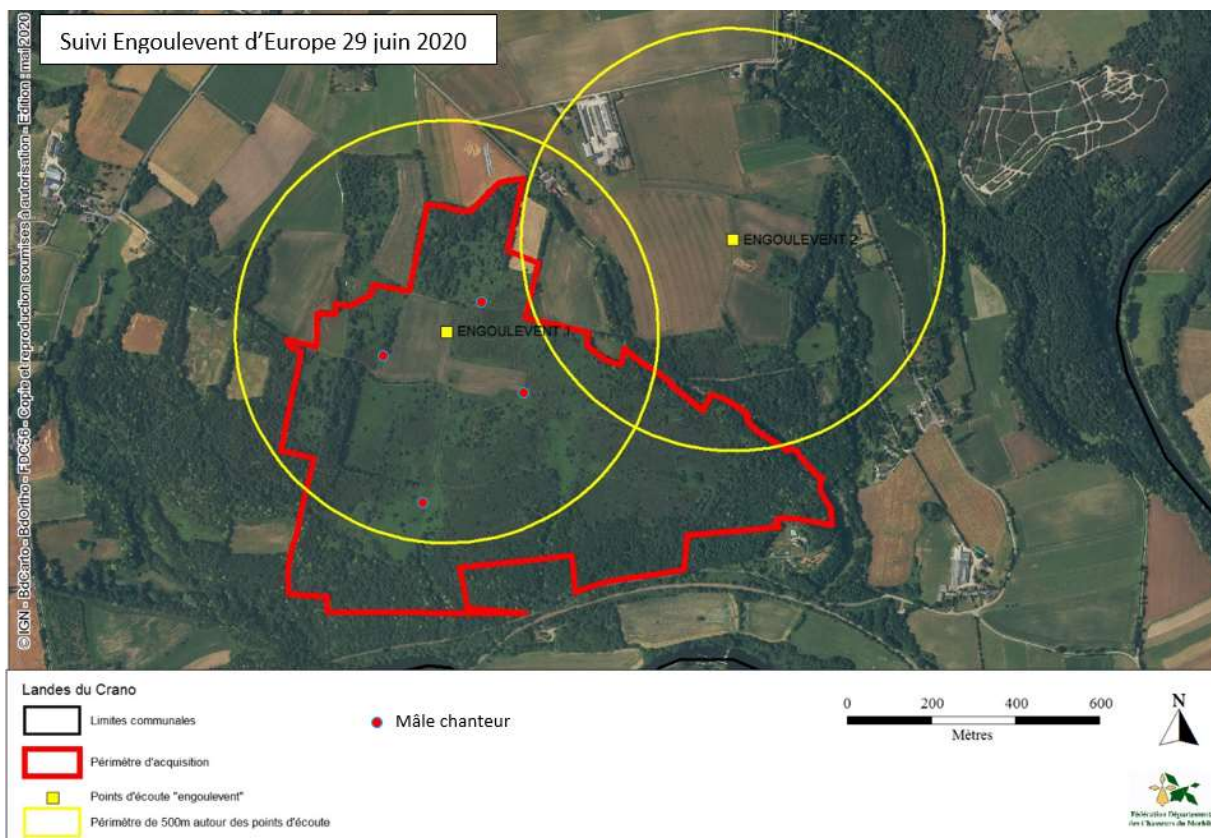


Figure 8. Répartition des points d'écoute du suivi engoulement

3.2 Observatoire photographique du paysage (OPP)

L'observatoire photographique du paysage (OPP) est un outil développé depuis 1989 au niveau national ayant pour but « de constituer un fonds de série photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage » (source : MEEDAT).

Il existe au niveau national un Observatoire Photographique National du Paysage (OPNP) qui regroupe tous les OPP qui ont été effectués en suivant la méthode nationale. Cette méthode implique la réalisation d'un carnet de route permettant de noter tous les paramètres nécessaires à une « re-photographie ».

La mise en place de l'OPP sur la lande du Crano vise à observer les changements de paysages liés notamment aux différentes actions de restauration du site. Le but sera, par la réalisation régulière de photographies aériennes (drône) et terrestres, de constituer des séries photographiques traduisant l'évolution du site.

Dix points de vues ont été localisés sur le site du Crano (cf. photo et figure 9). Chaque point est géolocalisé et un piquet est également placé sur chacun des dix points.



Dispositif photo avec piquet de repérage en vue de la reproductibilité de l'opération

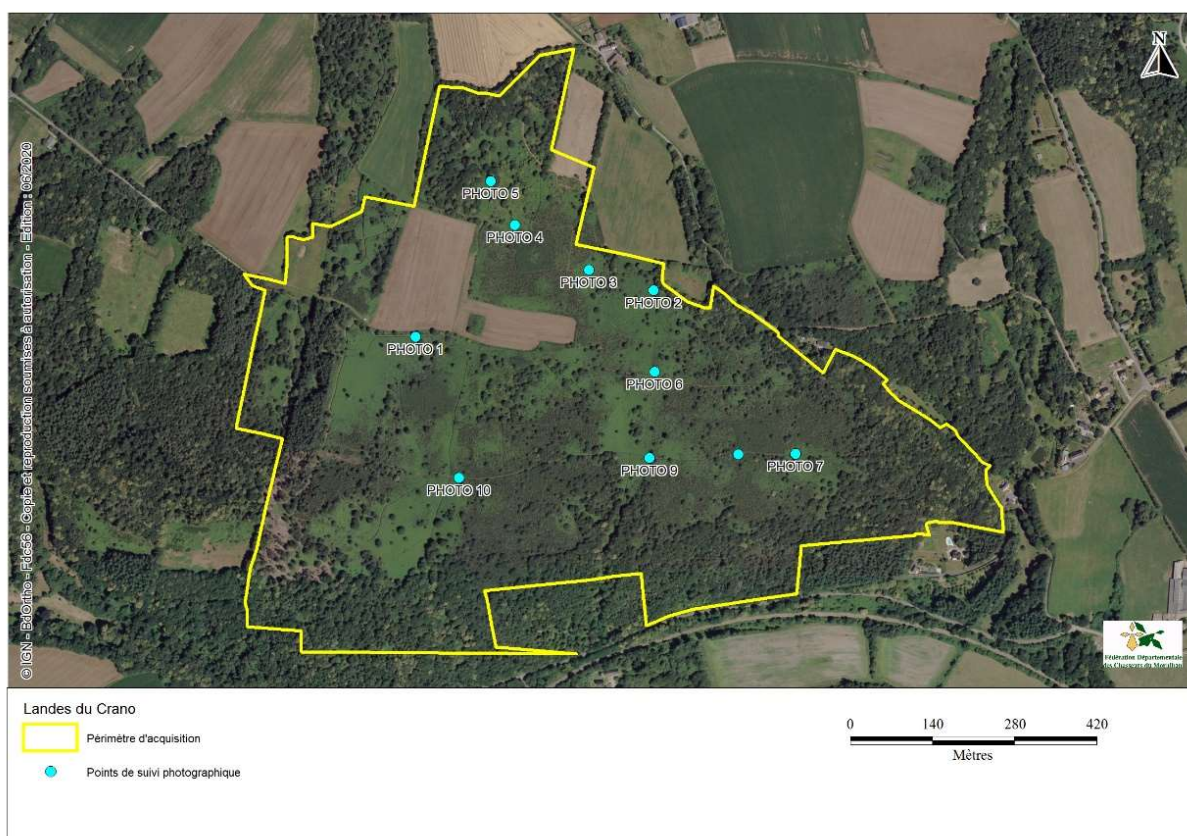


Figure 9. Localisation des dix points retenus pour l'OPP sur le site du Crano

Cette année un passage a été réalisé le 7 mai 2020 (cf. fiche synthétique ci-dessous). Lors de ce passage il a semblé pertinent d'ajouter à partir de l'an prochain un onzième point situé sur le versant opposé ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble de la lande du Crano.

Numéro du point	Photographe	Date	Heure	Coordonnées GPS			Hauteur du montage (cm)	Météo						
				Degrés	Minutes	Secondes		T°	Dir.	moy.	raf.	Humidité	Pression	Temps
1	T. DELHORME	07/05/2020	11h17	47 003	992 03	80 804	146	16°	←	10	15	83%	1022	☀



Fiche synthétique des éléments notés au niveau de chaque point d'observation

A ce suivi par point s'ajoutent également des prises de vues par drone (orthophoto du site réalisé par un prestataire en 2020 avant travaux et photos d'ensemble prises régulièrement lors des interventions).

3.3 Suivi botanique

L'objectif de ce suivi est de mesurer dans le temps l'effet des différentes actions de restauration en suivant l'évolution de la fougère, des ajoncs et des bruyères sur le site.

Pour cette année, dix quadrats de 2x2 mètres ont été géolocalisés sur les différentes parcelles restaurées (ptéridaies et landes dégradées). Chaque quadrat a été photographié à l'aide d'un drone à une hauteur de 2 mètres ce qui permettra de suivre la vitesse de recolonisation des espèces végétales.

Pour les années à venir, il sera nécessaire d'externaliser ce suivi ou de se former à la reconnaissance des espèces végétales susceptibles de s'exprimer sur le site.

3.4 Suivi de l'état de conservation des landes et tourbières de Bretagne

Une méthode de suivi de l'état de conservation des habitats landicoles et tourbeux du centre Bretagne a été élaboré par un groupe de gestionnaires réunissant cinq réserves naturelles et deux espaces naturels sensibles bretons. Basé sur des grilles d'évaluation à renseigner par type d'habitat, ce suivi doit permettre d'évaluer différents critères (évolution de la surface, connectivité, hétérogénéité de la végétation, etc.) à partir de relevés de terrain. Il permet de mettre en avant les secteurs prioritaires d'intervention et de connaître les critères pénalisants sur lesquels le gestionnaire peut ou doit agir.

Ce suivi sera mis en place courant 2021.

3.5 Suivi PopReptile

Le programme national POPReptile permet un suivi des populations de reptiles. Le protocole « inventaire simple » a été choisi pour être appliqué sur le site du Crano durant les trois

prochaines années. Ce protocole permet en effet d'inventorier les espèces de lézards et de serpents et de connaître leur probabilité de détection.

Quatre transects ont été définis sur le site du Crano, situés à chaque fois à la lisière entre deux habitats. Chaque des transects comporte quatre plaques d'insolation (figure 10). Le protocole prévoyant une année de transition pour réduire le dérangement, le suivi standardisé débutera en 2021.

Toutefois, les premiers passages de contrôle réalisés au printemps 2020 montrent déjà une certaine attractivité des placettes : Orvet fragile et Lézard vert ont d'ores et déjà été observés. A noter que la Vipère péliade a été observée non loin d'un transect, sous une grosse pierre.

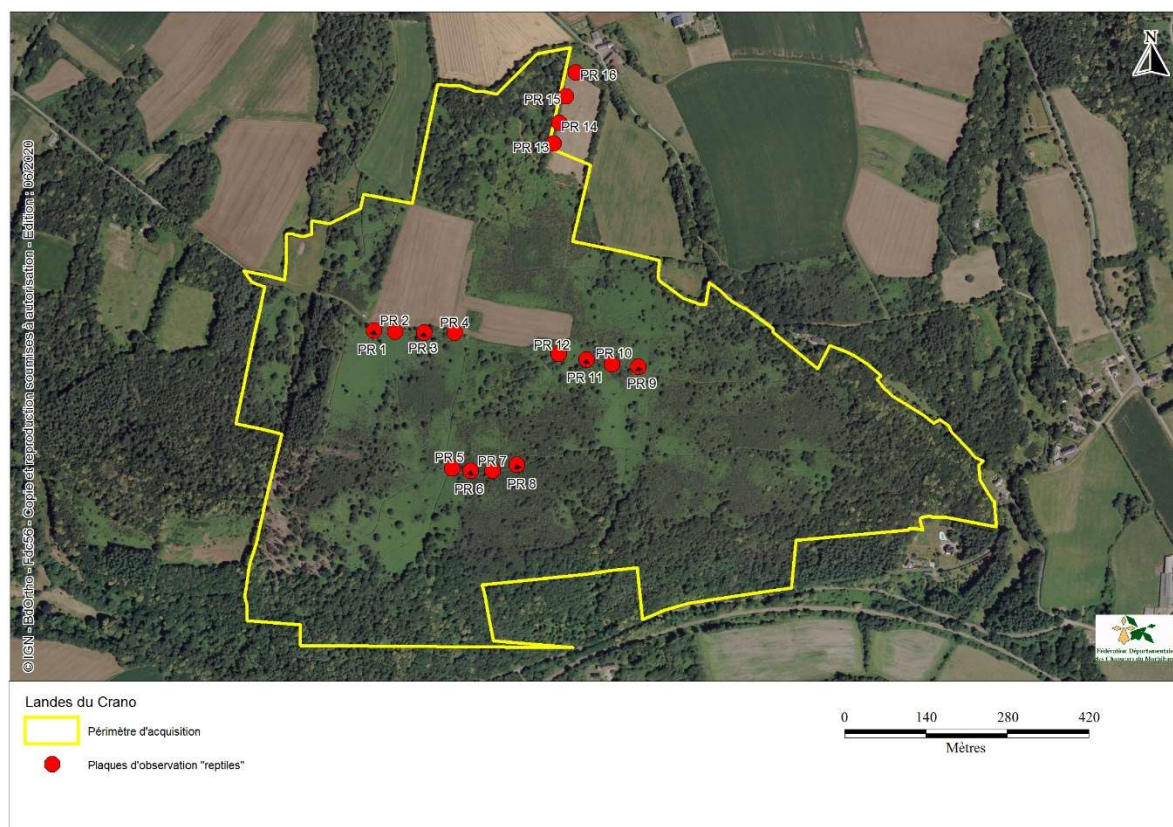


Figure 10. Localisation des transects mis en place dans le cadre du suivi POPReptile

3.6 Suivi lapin de garenne

Il y a encore une dizaine d'années, la lande du Crano abritait l'une des plus importantes populations de Lapin de garenne du centre Morbihan. Les principales causes de sa disparition sont la dégradation des habitats - suite à l'enfrichement de la lande - conjuguée aux épidémies virales successives (VHD et myxomatose) ainsi qu'à une gestion cynégétique inadaptée. Depuis quatre ans, l'ACCA de Bieuzy les Eaux, aidée par la Fédération des chasseurs du Morbihan, a lancé un vaste plan de réimplantation et de gestion du lapin sur le site du Crano. Une quinzaine de garennes artificielles ont été construites avec l'aide des étudiants du lycée Anne de Bretagne. Des lapins issus de captures sur des sites où ils engendraient des dégâts aux cultures y ont été lâchés.

Deux types de suivis sont mis en place. Depuis 2019, un suivi spatio-temporel basé sur la géolocalisation des indices de présence (grattis, crottes, garennes...) est réalisé. Il sera répété annuellement, avec le concours des étudiants du lycée Anne de Bretagne. La première cartographie (figure 11) permet d'observer l'évolution de l'occupation de l'espace en parallèle

des actions de restauration de la lande. Pour les raisons liées à la pandémie de COVID 19 il n'y a pas eu de suivi en 2020.

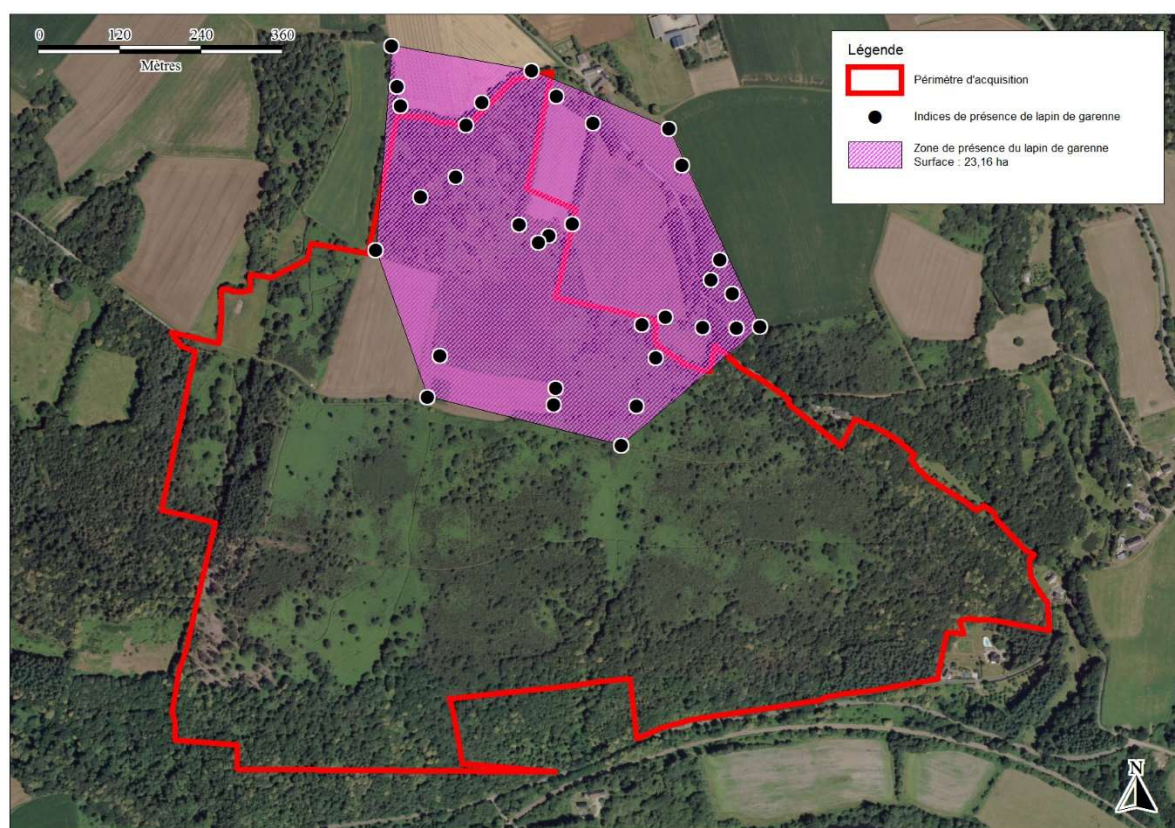


Figure 11. Cartographie des indices de présence du lapin de garenne sur la lande du Crano – mai 2019

Le second suivi repose sur un indice kilométrique d'abondance : les lapins sont comptés la nuit, à l'aide d'un projecteur, le long d'un parcours prédéfini d'une longueur d'environ 2 km parcouru à pied. Ce comptage est réalisé tous les ans au mois de septembre. C'est sur la base des résultats de ce comptage qu'un quota de prélèvements à la chasse est défini pour la saison de chasse qui débute. Pour la saison de chasse 2020/2021, 60 lapins ont été prélevés. Les résultats des comptages réalisés en 2020 figurent dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Résultats des comptages de lapin de garenne réalisés en 2020

Dates	Heures début de comptage	Techniciens	Temps				Vent nul			Lune				Température	Nombre de contacts	IKA (distance circuit 1,794 km)
			Ciel découvert	Couvert	Pluvieux	Brouillard	Vent nul	Vent faible	Vent fort	Pleine	Quartiers	Croissant	Noire			
05/10/2020	21h03	TD JPG SM	1				1				1			15	81	45,15
06/10/2020	21h15	SM	1				1				1			15	58	32,33
07/10/2020	21h00	TD				1	1				1			12	0	0,00
09/10/2020	21h00	TD		1			1					1		13	81	45,15
13/10/2020	21h00	JPG		1			1					1		15	71	39,58
20/10/2020	21h05	TD		1			1					1		10	51	28,43
21/10/2020	21h00	TD	1					1				1		7	78	43,48

3.5 Suivi STOC capture

Depuis une quinzaine d'années, un suivi temporel des oiseaux communs par capture a été mis en place sur le site du Crano par André Charlot, bagueur pour le CRBPO. Une convention a été rédigée et proposée à M. Charlot afin de prolonger ce protocole de suivi. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de retour de la part du bagueur.

3.6 Suivi entomologique

Action 4 – Animations nature, communications et signalétiques

4.1 Animations nature

Malgré le contexte lié à la pandémie du COVID 19, un programme d'animations nature a été élaboré en début d'année 2021 (cf. tableau 3). La majorité des animations ont été confiées à une prestataire, Valika Boutouiller, animatrice nature indépendante, qui a créé en 2019 une micro entreprise nommée « Centre Bretagne Nature » située sur la commune de Pluméliau-Bieuzy. Nous avons donc opté pour cette opportunité locale. Différents thèmes seront ainsi abordés : la faune (sorties ornithologiques, constructions de nichoirs...), la flore, l'histoire, la gestion du site, etc.

Tableau 3. Programme d'animations nature pour la période d'avril à septembre 2021

Thème de l'animation	Structure	Date	Cadre	Animation gratuite oui/non	Horaires	Lieu de RDV
Ornithologie	Centre Bretagne Nature	jeudi 29 avril Annulé COVID 19	Partenariat Office de tourisme Locminé	oui	14h30 à 16h30	kerhervé
Découverte du Crano	Centre Bretagne Nature	samedi 01 mai Annulé COVID 19	Centre Bretagne Nature	non	14h30 à 16h30	kerhervé
Découverte du Crano	Centre Bretagne Nature	samedi 12 jun	Partenariat FDC56/OFB/FNC/CD56	oui	14h30 à 16h30	kerhervé
Oiseaux + nichoir hirondelle	Centre Bretagne Nature	vendredi 9 juillet	Partenariat FDC56/OFB/FNC/CD56	oui	10h à 12h	kerhervé
Découverte du Crano	Centre Bretagne Nature	samedi 24 juillet	Partenariat FDC56/OFB/FNC/CD56	oui	14h30 à 16h30	kerhervé
Découverte du Crano	Centre Bretagne Nature	vendredi 6 août	Partenariat FDC56/OFB/FNC/CD56	oui	10h30 à 12h30	kerhervé
Chauve souris + construction de nichoir	Centre Bretagne Nature	lundi 16 août	Partenariat FDC56/OFB/FNC/CD56	oui	20h à 21h30	kerhervé
Lapin de garenne	Fédération des chasseurs	samedi 11 septembre	Partenariat FDC56/OFB/FNC/CD56	oui	9h45-12h	Parking chapelle de la Trinité (lieu dit Castennec) commune de Pluméliau - Bieuzy

4.2 Communications et signalétiques

Différents outils de communication ont été mis en place : réunion publiques, presse locale et départementale, bulletin municipal, article magazine de la Fédération des chasseurs, panneaux d'informations, Facebook (cf. illustrations ci-après).

Il s'est avéré très important de mettre en place rapidement un dispositif de communication afin d'apporter toutes les explications nécessaires aux habitants de la commune, notamment sur les objectifs et les modes d'actions de restauration ainsi que sur les différents suivis naturalistes. Cette communication a permis également de faire connaître les différents interlocuteurs engagés dans la gestion du site, en particulier la Fédération des chasseurs.

Les travaux de restauration les plus importants, comme par exemple le broyage de la lande et l'abattage des arbres, ont rapidement suscité des réactions d'inquiétude et d'incompréhension de la part d'un certain nombre d'habitants locaux. Des réponses ont été apportées, soit directement lors d'une rencontre sur le terrain soit par des échanges de mails. La présence du gestionnaire du site sur le terrain lors de ces travaux paraît essentielle, cela permet en effet de rencontrer les promeneurs « fidèles » de la lande et de leur apporter une réponse rapide.

Travaux de restauration Lande du Crano

Elimination de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)

Période des travaux: avril / août

Faute d'entretien, la lande du Crano n'en a plus que le nom : en 50 ans elle est passée d'un paysage d'ajoncs et de bruyères à un début de forêt. Habitat emblématique de la Bretagne, plus des 3/4 des landes ont disparu à l'échelle régionale. La commune et ses partenaires (Fédération départementale des chasseurs, Conseil départemental, Centre Morbihan Communauté) ont la volonté de retrouver ce patrimoine : un paysage, des plantes et des animaux typiques, et une mémoire collective retrouvée. Ce site est unique, il fait l'objet d'un projet de restauration. Une première phase active des travaux s'échelonne de 2020 à 2022.




Pourquoi et comment contrôler la fougère aigle ?

La fougère aigle était très peu présente il y a 50 ans au Crano. C'est l'abandon des pratiques culturales (fauche) qui a permis à cette espèce compétitive de se développer. Un tracteur équipé d'un rouleau à lames passera sur les tiges plusieurs fois dans l'année pour briser et ainsi affaiblir son rhizome en le forçant à épuiser ses réserves. La lande reprendra progressivement sa place (ajoncs, bruyères) en étant aidée par le pâturage de moutons.




Travaux de restauration Lande du Crano

Coupe des sapins de Douglas et des Epicéas de Sitka

Période des travaux: janvier / février 2021

Faute d'entretien, la lande du Crano n'en a plus que le nom : en 50 ans elle est passée d'un paysage d'ajoncs et de bruyères à un début de forêt. Habitat emblématique de la Bretagne, plus des 3/4 des landes ont disparu à l'échelle régionale. La commune et ses partenaires (Fédération départementale des chasseurs, Conseil départemental, Centre Morbihan Communauté) ont la volonté de retrouver ce patrimoine : un paysage, des plantes et des animaux typiques, et une mémoire collective retrouvée. Ce site est unique, il fait l'objet d'un projet de restauration. Une première phase active des travaux s'échelonne de 2020 à 2022.




Pourquoi abattre ces arbres ?

Le Douglas et l'Epicéa de Sitka sont deux arbres d'Amérique du Nord. La commune profite de leur âge avancé pour les couper et retrouver un paysage ouvert. Rien ne sera planté par la suite, les graines du sol et des alentours viendront repeupler les lieux, tout naturellement !



Travaux de restauration Lande du Crano

Restauration de la lande

Période des travaux: novembre / décembre

Faute d'entretien, la lande du Crano n'en a plus que le nom : en 50 ans elle est passée d'un paysage d'ajoncs et de bruyères à un début de forêt. Habitat emblématique de la Bretagne, plus des 3/4 des landes ont disparu à l'échelle régionale. La commune et ses partenaires (Fédération départementale des chasseurs, Conseil départemental, Centre Morbihan Communauté) ont la volonté de retrouver ce patrimoine : un paysage, des plantes et des animaux typiques, et une mémoire collective retrouvée. Ce site est unique, il fait l'objet d'un projet de restauration. Une première phase active des travaux s'échelonne de 2020 à 2022.




Pourquoi et comment restaurer la lande ?

Une lande bien conservée offre au regard un paysage magnifique: ajoncs et bruyères en fleurs, animaux nombreux (linotte, lapins, lézards, abeilles), ici la bruyère a disparu, laissant la place au prunellier, la ronce, l'aubépine. Le broyage et l'exportation de ces arbustes permettra le retour d'un paysage ouvert, il sera de nouveau possible de voir le Biavet et la chapelle Saint-Nicodème!




Affiches d'information des travaux de restauration (abattage des sapins de Douglas, élimination des Fougères aigles et broyage de la lande).

Action 5 - Suivi et coordination technique, administrative et financière du projet

5.1 Suivis administratif et financier

Le temps de travail pour l'année 2020/2021 correspondant à la coordination des actions et aux différents suivis sur la lande du Crano correspond à un total cumulé de 297 heures.

Tableau 4. Plan de financement 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

Structures	Nature des dépenses	Montants
CD 56	Roulage fougères entreprise DIGARD	1 668,00 €
	Broyage lande entreprise DIGARD	18 744,00 €
	Prise photos drone printemps	3 468,00 €
	Prise photos drone été	3 468,00 €
	Subvention délégation FDC56	9 399,20 €
	<i>Total CD56</i>	36 747,20 €
FDC / OFB	Prestataires	
	Mise en place d'une prairie ACCA Bieuzy	402,60 €
	Roulage fougère ACCA Bieuzy	520,00 €
	Fournitures diverses	257,87 €
	Broyage lande entreprise DIGARD	6 000,00 €
	Lycée Anne de Bretagne	600,00 €
		7 780,47 €
	Acquisitions	
	Rouleau brise fougères – Landbase	4 280,00 €
	Broyeur à marteaux – Alpego TR36	6 000,00 €
	Drone	1 048,99 €
		11 328,99 €
	Charges liées au personnel	
	Déplacement missions	3 324,83 €
	Rémunération	11 859,93 €
		15 184,76 €
	<i>Total FDC/OFB</i>	34 294,22 €
Commune PLUMELIAU-BIEUZY	2 journées de tractopelle + camion	2 432,00 €

Total **73 473,42 €**

5.2 Acquisitions foncières

Situation des acquisitions foncières au 31 mars 2020 :

Pour rappel, l'établissement public foncier a rétrocédé le 30 novembre 2018, 46 hectares au Conseil départemental et le 10 décembre 2019, 11 hectares à la Fondation pour la protection des habitats. Il y a donc actuellement trois principaux propriétaires partenaires dans la gestion

du site du Crano : la commune de Pluméliau-Bieuzy, le Département et la Fondation pour la protection des habitats (Fédération des chasseurs).

Pour une gestion pertinente du site, un périmètre de cohérence est proposé (figure 12), laissant suggérer d'étendre les acquisitions foncières en périphérie des propriétés actuelles. De premiers contacts localement permettent de définir des projets d'acquisitions pour les différents partenaires (parties hachurées de la figure 12).

Chacune des situations étant à un stade d'avancement sensiblement différent, elle fait l'objet d'une courte description ci-après (les numéros de parcelle renvoient à la carte jointe) :

Projets d'acquisitions pour la Fondation pour protection des habitats :

Parcelle 18 : M. GUILLERMIC Jean et Mme CONNANEC Maryse seraient vendeurs de leur parcelle (le prix restant à définir). Cette parcelle en prairie présente différents intérêts. Elle pourrait être destinée comme zone de pâture de retrait pour les futurs moutons, permettre éventuellement l'implantation d'un verger conservatoire ainsi que la plantation de haies.

Parcelle 17 : Il s'agit d'une indivision comprenant 6 propriétaires. 4 d'entre eux ont été contactés, ils sont favorables à la vente. Parmi les deux autres personnes l'une est décédée et l'autre est restée injoignable. La situation est pour le moment bloquée.

Parcelle 33 : Mme LAMOUR Mariane propriétaire de la parcelle serait vendeuse. Il s'agit d'une plantation de douglas d'une surface de 1.35 ha. En cas d'achat cette parcelle devrait faire l'objet d'une réhabilitation.

Parcelle 9 : M. GUEGUAN Didier agriculteur à Melrand est le propriétaire de la parcelle. Il est favorable pour la vente de sa parcelle à condition de trouver une autre parcelle de culture. La SAFER a été contactée à ce sujet et une rencontre avec le technicien a été organisée à la Fédération des chasseurs le 30 mars 2020. Pour l'instant pas de suite favorable. Deux pistes sont à approfondir : récupérer une parcelle de M. LE TADIC Jean Michel (agriculteur décédé en 2019) ou celle de M. LE TOHIC Joseph (agriculteur à la retraite dans peu de temps).

Actuellement la parcelle 9 est mise en culture chaque année par M. GUEGAN. La population de lapins de garenne étant désormais bien implantée sur le site du Crano, il est par conséquent impératif de prévenir les dégâts. La pose d'une clôture électrique est donc à prévoir chaque année ce qui est contraignant pour chacune des parties. En cas d'acquisition, cette parcelle serait convertie en prairie (pâturée par des moutons ou des chevaux).

Parcelle 19 : Cette parcelle appartient à M et Mme TUCKWELL Stewart habitant au lieu-dit Crano sur la commune de Pluméliau-Bieuzy. Ils sont vendeurs de leur parcelle. Dans le cadre de l'installation d'un pâturage ovin il serait intéressant de l'acquérir.

Parcelle 2 : M. LE TOHIC Joseph est propriétaire de cette parcelle. Cette prairie pourrait être intéressante à acquérir dans le but de maintenir un cheptel de moutons à proximité immédiate de la lande du Crano. M. LE TOHIC serait vendeur éventuellement en fin d'année 2021.

Projets d'acquisitions pour le Conseil départemental :

Parcelle 47 : M. LE TADIC Loïc, Mme LE TADIC Brigitte, Mme LE TADIC Yolande sont propriétaires de cette parcelle.

Parcelle 10 : M. KERVAZO Pierre est propriétaire de la parcelle d'une surface de 1.88 hectares. Mme KERVAZO Alphonsine est l'interlocutrice en tant que tutrice. Ils seraient favorables à la vente.

Projets d'acquisitions pour la commune de Pluméliau-Bieuzy :

Parcelle 35 : M. LE GARREC Daniel en est l'un des propriétaires (indivision). Un contentieux bloque actuellement la situation. Pour autant cette parcelle est sans doute l'une des plus intéressantes à acquérir dans l'immédiat, de par sa situation mais également car elle abrite une lande dégradée qu'il serait judicieux d'intégrer dans la gestion globale.

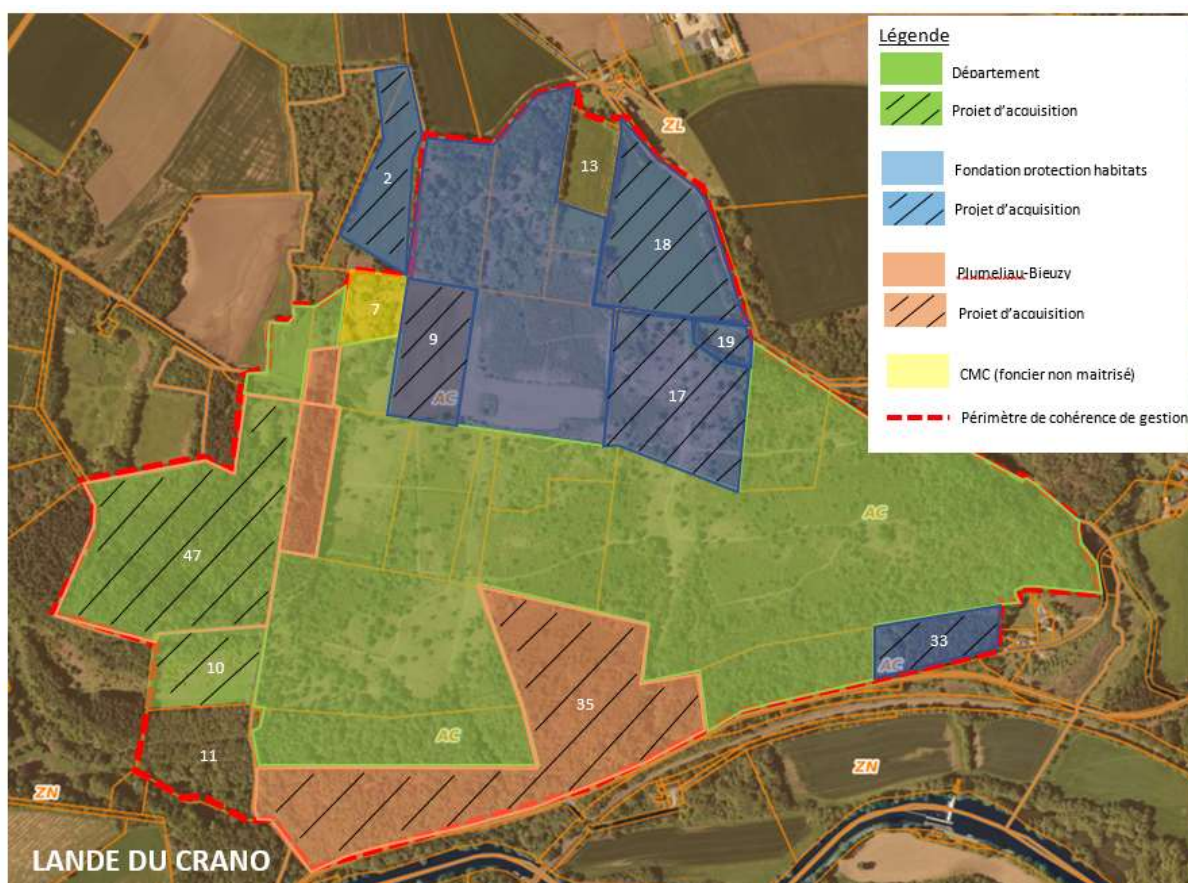


Figure 12. Situation foncière au 31 mars 2021 et projets d'acquisitions

Perspectives 2021

De nouvelles actions de restauration vont être réalisées durant l'année 2021 (broyage/exportation, abattages des arbres par les signataires d'une convention d'affouage, restauration d'un muret, etc.).

Les résultats du travail d'évaluation de l'état de conservation de la lande qui aura lieu en milieu d'année 2021, apporteront une vision plus fine de la situation et permettront de mieux mesurer les prochaines actions de restauration. L'entreprise Digard sera de nouveau sollicitée pour les prochains chantiers de broyage prévus au mois d'octobre/novembre 2021 (les parcelles et les surfaces d'interventions restent à définir). La parcelle de sapins de Douglas et de Sitka (AC

046) sera très certainement abattue au mois de mai 2021. Les souches seront rognées également afin de pouvoir à terme entretenir cette parcelle par fauche ou broyage.

Deux nouveaux suivis naturalistes seront mis en place courant de l'année 2021 :

- Un suivi des papillons de jour sera mis en place au mois de mai 2021. Le protocole Suivi Temporaire des Rhopalocères de France (STERF) a été retenu. Dans le même esprit que le suivi STOC capture pour les oiseaux, ce suivi vise à évaluer l'état de santé des communautés de papillons diurnes à grande échelle (Europe) mais permettra également une analyse plus locale.
- Evaluation de l'état de conservation de la lande.

Concernant la signalisation sur le site du Crano, et notamment le projet portant sur l'implantation de panneaux d'informations aux différentes entrées du site, la mise en place d'un travail en concertation avec les différents partenaires (CD56, Commune, Communauté de communes, chasseurs, association de randonneurs etc.) sera réalisée en fin d'année 2021.

La réalisation de futures places de parkings sera également à l'étude.

Il serait également intéressant de réétudier l'itinéraire des deux sentiers existants afin de faire découvrir certaines caractéristiques paysagères et culturelles de la lande du Crano (cf. figure 13).

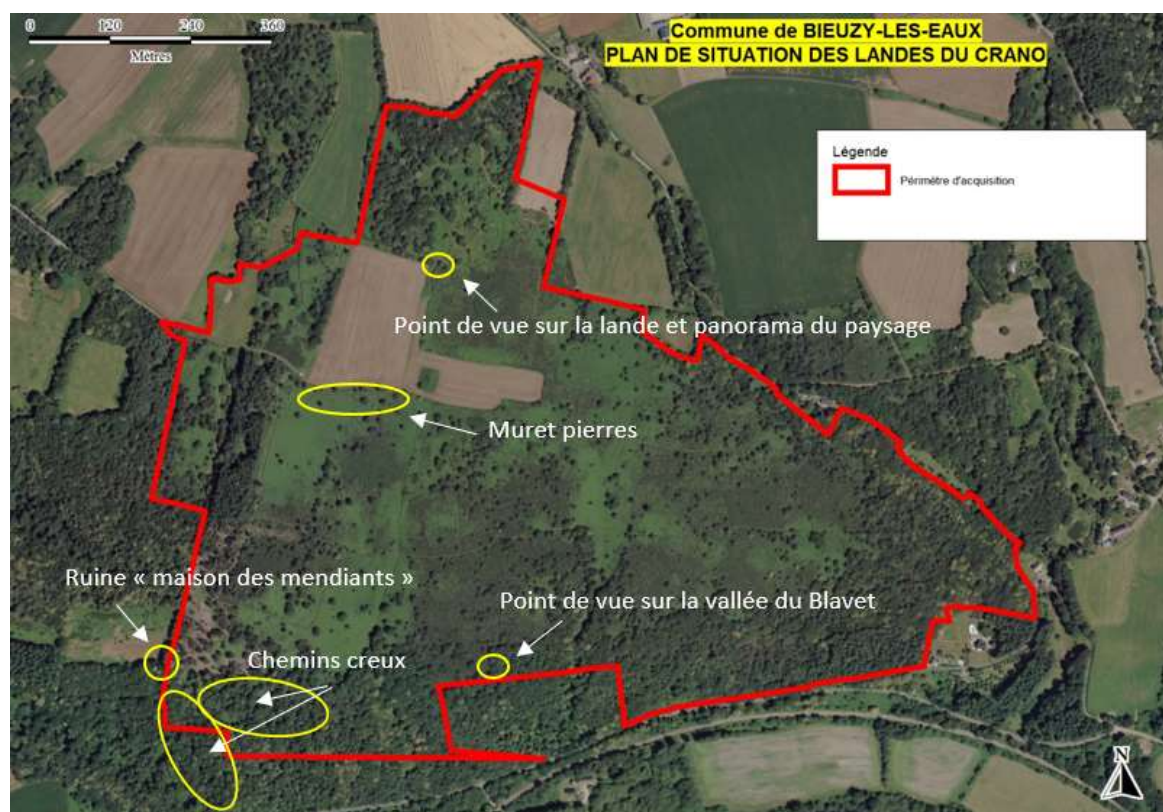


Figure 13. Caractéristiques culturelles et paysagères à valoriser

Il serait également judicieux de réaliser un élagage des arbres au niveau du point de vue de Castennec (cf. figure 14). La lande du Crano pourrait ainsi être mise en valeur.



Figure 14. Belvédère de Castennec

Planification du plan de gestion par trimestre (avec 1: 1er janvier/31 mars; 2: 1er avril/30 juin; 3: 1er juillet/30 septembre; 4: 1er octobre/31 décembre)

[illegible]

Lande du Crano Réseau de partenaires

